

Québec, le 30 mai 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 avril dernier, le député de La Peltrie déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de rétablir un point de services CLSC à Val-Bélair en y offrant des services de première ligne en lien avec les besoins médicaux et sociocommunautaires de la population.

Actuellement, le secteur de Val-Bélair possède un groupe de médecine de famille (GMF) composé de 14 médecins. Ce GMF offre des services de première ligne à plus de 25 000 personnes inscrites auprès des médecins du groupe, à raison de 68 heures d'accessibilité par semaine. Le GMF est composé de trois cliniques réparties sur le territoire offrant ainsi des services de proximité aux personnes inscrites.

D'autre part, ce GMF comporte également une mission clinique-réseau, offrant des services de première ligne en sans rendez-vous à toute la population. Les services qui y sont offerts répondent aux besoins semi-urgents et urgents simples de la population du territoire. Ce GMF, incluant sa mission réseau, effectue plus de 30 000 visites par année, rejoignant des patients inscrits et non-inscrits à un médecin de famille. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutient financièrement cette clinique-réseau, sous condition de migration vers le nouveau programme des super-cliniques. Comme plusieurs cliniques-réseau, ce GMF est en réflexion à ce sujet et des discussions ont lieu actuellement.

... 2

Enfin, le territoire Laurentien et de Loretteville-Val-Bélair a été considéré prioritaire par le Département régional de médecine générale de la Capitale-Nationale lors de la répartition des effectifs médicaux en médecine de famille. Ainsi, ce territoire accueillera six nouveaux médecins de famille d'ici le mois d'août 2017. Les secteurs d'activités visés par ces nouveaux médecins seront, entre autres, l'inscription et le suivi de patients et la pratique en super clinique. L'arrivée de ces médecins de famille et leur type de pratique contribueront indiscutablement à l'amélioration de l'accès aux services de première ligne pour la population de Val-Bélair et des environs.

Je vous assure que des moyens sont mis en place afin de répondre aux besoins médicaux de la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-02728